

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 181

présenté par
Mme Houplain

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 15 et 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

La vérification des documents officiels d'identité doit rester la prérogative exclusive des forces de l'ordre et ne peut en aucun cas être déléguée à d'autres individus.